



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 – 19 heures  
Convocation du 23 février 2024  
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024  
Reçu en préfecture le 05/03/2024  
Publié le  
ID : 059-215904897-20240301-DCM\_20240301\_09-DE



Membres en exercice : 27  
Présents : 21  
Absents Excusés Représentés : 2  
Absents : 4

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISE – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mr LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique DHINNIN représentée par David MORTREUX.

Étaient absents : Mmes Mrs Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire  
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**DCM\_20240301 – 09 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Année 2024 –  
1ère priorité - Construction d'un nouveau bâtiment pour y implanter les  
locaux du service technique de la Ville – PHASE 1 – Demande de subvention**

M. le Maire explique que pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour y implanter les locaux du service technique de la Ville, une subvention au titre de la DETR 2024 peut être sollicitée auprès de l'Etat.

Le montant des travaux relatifs au projet énoncé s'élève à 375 290,00 € HT.

Considérant que ce projet est conforme à la circulaire préfectorale du 13 décembre 2023, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour l'implantation des locaux du service technique,
- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2024,
- d'assurer le financement comme suit :
  - > demande D.E.T.R. (Etat) : 40% : 150 116,00 €
  - > autres financements Etat : /
  - > autres subventions Région : /
  - > autofinancement : 60% : 225 174 € HT
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier
- d'inscrire les crédits correspondants au budget

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240301-DCM\_20240301\_09-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

1<sup>ère</sup> Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

*Publié sur le site internet le 05 mars 2024*